



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2020-2021**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021.

Président : Annie VINTER, Professeure de psychologie du développement

Membres :

Jean-Pierre THIBAUT, Professeur de psychologie du développement

Arnaud WITT, Maître de conférences de psychologie du développement

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 15 avril 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI